

La continentale fait mieux que la maritime

- 50.000 tonnes de poisson ciblées à l'horizon 2024
- 10 unités privées assurent déjà plus d'un millier de tonnes
- Les points saillants de la stratégie du Haut commissariat aux eaux et forêts

L'AQUACULTURE continentale assure une bonne pêche. Le bilan chiffré de la saison 2016-2017 augure des avancées franchies par l'activité. Pas moins de 53 milieux aquatiques ont été repeuplés.

Rien qu'au niveau des barrages, la production de poisson a atteint 15.000

Objectifs du plan 2015-2024



Source: Haut commissariat aux eaux et forêts

L'un des principaux objectifs du plan décennal est de porter la production de poisson à 50.000 tonnes à l'échéance 2024 contre 15.000 actuellement. Parallèlement, il est question de créer 15.000 emplois supplémentaires liés à l'activité de pêche et d'aquaculture

Le premier concerne la promotion de la chaîne de valeur du tourisme halieutique.

L'objectif est d'assurer des offres touristiques packagées autour de la pêche sportive au profit des populations locales. Dans ce cadre, les premières formations ont été dispensées au niveau du centre de formation sur les métiers de la pêche d'Amghass (Azrou), sur la base d'un référentiel élaboré en collaboration avec le Centre de formation français de la Lozère.

Il s'agit de positionner les parcours halieutiques à fort potentiel piscicole comme une destination phare pour la pêche touristique durable. Plus de 2.000 emplois sont ciblés à travers la promotion de plusieurs métiers liés à la pêche, notamment l'hébergement, la restauration, l'animation et l'accompagnement.

Le deuxième programme concerne la promotion de la chaîne de valeur liée à l'aquaculture continentale. Les retenues de barrage de la région de Béni Mellal-Khénifra ont été choisies comme zones pilotes. En assurant aux coopératives locales des cages d'élevage, l'approvisionnement en alevins et en aliments de poissons.

Le tout accompagné d'une formation sur les techniques de pêche et d'aquaculture durables et de l'équipement en barques.

Mesures réglementaires

L'OCCASION de la présentation de la stratégie a été saisie pour annoncer les mesures réglementaires pour la saison 2018-2019. Il s'agit en particulier des dates d'ouverture et de fermeture des périodes de pêche pour les différents types d'espèces piscicoles. Cela, dans le souci du respect de leurs périodes de reproduction et de repos biologique.

La pêche aux salmonidés est ainsi autorisée du 18 mars 2018 au 7 octobre 2018, elle sera ouverte du 13 mai 2018 au 24 février 2019 pour les autres espèces. □

truite...) à 50.000 tonnes à l'horizon 2024. C'est l'objectif du plan décennal (2015-2024) qui a été présenté jeudi 1er mars à Rabat.

Pour développer cette production, il a fallu multiplier le nombre d'alevins par plus de 7. De 2 millions d'unités en 2005, on est passé à 13 millions en 2014. Les permis de pêche vendus ont été également multipliés par 4 à 2.716.

Sur les trois premières années du déploiement de la stratégie, deux programmes ont été réalisés conjointement avec l'Agence allemande de coopération internationale.

L'objectif escompté est de porter la production piscicole de la région à 3.000 tonnes à l'horizon 2020. Ce qui permettra de créer plus de 1.200 emplois directs en plus des activités parallèles (construction de barques, confection des filets et des cages, commercialisation des captures...).

Selon ses promoteurs, la stratégie 2015-2024 concilie les trois piliers de développement durable au triple plan de la préservation de la ressource, du volet social et de la rentabilité économique. □

A. G.